

Ordonnance Souveraine n° 4.547 du 7 septembre 1970 rendant exécutoire à Monaco la convention sur l'organisation hydrographique internationale

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	7 septembre 1970
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 11 septembre 1970 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	International - Général ; Environnement et biodiversité ; Eau

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1970/09-07-4.547@1970.09.12>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

La convention relative à l'organisation hydrographique internationale, dont la teneur suit, signée à Monaco le 3 mai 1967, recevra sa pleine et entière exécution à compter du 22 septembre 1970.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 11 septembre 1970

^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1970/Journal-5894>